

## **COMMUNE DE CHEMINON**

---

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 03 JUILLET 2020**

L'An deux mille vingt, le 03 juillet à 18 heures, à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BATAILLE Bernadette – BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – RENAUX Paulette – REUTER – BRAUN Brigitte –

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël – PAROT Damien – PAROT Jean – Noël

Absentes excusées : Mesdames HARLE Lucille (procuration à Mme RENAUX Paulette) - LEVEL Virginie (procuration à Mme BOYER - CASTELLO Marie – France)

Absent excusé : Mr BURDAL Richard

Présence de Mme GODART Maryvonne, secrétaire de mairie présente pour présentation du budget

Secrétaire de séance Mme BOUCHAUD-PARISOT Estelle est désignée

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (11 juin 2020)

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : tarif cantine

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la précédente réunion du Conseil Monsieur BURDAL Richard avait demandé que Monsieur DUPUIS, percepteur de Sermaize Les Bains soit présent pour présenter les chiffres de la commune.

Celui-ci ne pouvant venir nous a communiqué les chiffres suivants

Trésorerie au 31.12.2019 : 155 530,79 Euros

au 26.05.2020 : 114 971,45 Euros

au 02.07.2020 : 130 406,78 Euros

#### **I – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (M14)**

**Annule et remplace la délibération 2020/17**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 171 591,20 €,

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

Un solde de restes à réaliser de 41 919 €  
Entraînant un besoin de financement s'élevant à : 29 806,06 €,  
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 12 112,94 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 141 785,14 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 29 806,06 €

## **II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Dépenses de fonctionnement 488 025,00 Euros

Recettes de fonctionnement 488 025,00 Euros

Dépenses d'investissement 156 832,00 Euros

Recettes d'investissement 156 832,00 Euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote du budget primitif 2020

## **III – DESIGNATION DES GARANTS ONF**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de nommer à nouveau des garants pour la commune de Cheminon.

Messieurs BRIOLAT Claude, HINDERSCHIETT Robert et PAROT Damien se proposent comme garants et recueillent l'unanimité des votes

## **IV – CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de Monsieur PETIT Lucas est arrivé à terme, l'ancien conseil lui avait fait un contrat pour un besoin saisonnier de deux mois à savoir du 1 mai au 30 juin 2020, ensuite il faut faire un arrêté pour stagiaire pour une durée de un an. L'arrêté vient d'être établi par le centre de gestion. Au bout des un an titularisation dans son poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique territorial.

## **V- MODIFICATION DE LA CHARTE AFFOUAGE**

Monsieur BRIOLAT Claude propose de modifier l'article 6 de la charte affouages au lieu que la taxe d'affouage soit réglée à la mairie à l'issue d'une quittance signée par le régisseur, un titre de recette sera émis par la mairie. L'affouagiste réglera son montant à la trésorerie, et après encaissement celui-ci pourra retirer son bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification.

## **VI – ACCEPTATION DU CHEQUE CMMA**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un chèque d'une valeur de 2 460,29 Euros émanant de la CMMA au titre d'un sinistre survenu le 17 février 2020 sur le radar et la lanterne du poteau d'éclairage public dans la descente de la rue de l'abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce chèque à l'unanimité.

## **VI – TARIF CANTINE**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une réunion du RPID, en date du 24 juin à Maurupt le Montois, il a été proposé de mettre un tarif moins élevé pour les enfants ne prenant pas de repas. Le tarif cantine pour ces enfants sera facturé à 2,00 Euros au lieu de 4,50€, pour charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte pour la rentrée scolaire 2020/2021 le tarif de 2,00 €.

## **VII – AFFAIRES DIVERSES**

### **TRAVAUX SIEM**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un devis du SIEM s'élevant à la somme de 7 200,00 Euros T.T.C. concernant la pose de fourreaux en tranchée, pour l'alimentation télécom et fibre optique des 2 futurs pavillons et constructions à venir côté cimetière.

### **DESIGNATION PERSONNE POUR LA COMMISSION CONTROLE ELECTION**

Madame Le maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement du conseil il faut désigner une personne pour la commission de contrôle sur les listes électorales. Cette personne ne doit pas être le maire, ni un adjoint avec délégation, ni conseiller avec délégation.

Madame BRAUN – REUTER Brigitte propose sa nomination à cette commission.

### **COMMUNAUTE D'AGGLO**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal non présents que des agents de la Communauté d'agglomération sont venus présenter l'élaboration du PLUI – HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat et Déplacement) le mardi 23 juin 2020 en mairie, et sur le terrain. Le dossier est remis à Monsieur BRASTEL Maurice qui doit le voir avec sa commission et remplir le dossier conséquent avec photos sur site à l'appui.

Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle et RENAUX Paulette demandent s'il serait possible de ne pas mettre l'éclairage public le soir. Madame le Maire n'est pas opposée à la demande.

Madame BRAUN – REUTER Brigitte demande à faire un mot dans cheminons ensemble pour récupérer des étagères ou armoires pour rangement et archivage des dossiers scolaires dispersés dans les deux logements au-dessus des classes.

Madame BOUCHAUD – PARISOT Estelle informe d'une fuite au niveau du château d'eau. Celle – ci n'est pas du ressort de la commune mais de la communauté d'agglomération.

Madame BOUCHAUD – PARISOT demande pour la voiture qui est aux bâtis (sortie par Monsieur CASTELLO) ce véhicule était dans le chemin qui ressort sur Trois Fontaines (depuis octobre 2019). La gendarmerie a été prévenue et doit faire le nécessaire pour faire évacuer ces deux véhicules (une autre voiture au Pétrole) sans frais pour la commune.

Madame Le Maire explique qu'elle a fait appel à la Marbrerie Vuillaume de Wassy pour la réalisation de columbariums, ces derniers ont répondu que Cheminon était trop loin. Elle a donc contacté Céotto à Vitry, qui a établi un devis selon le modèle à l'identique que nous avons déjà au cimetière du Haut « La Mission » avec 3 cases pour le prix de 3 990 € T.T.C. Pour le cimetière du bas, le modèle avec 6 cases DX /52 Nogent en granit massif remporte le plus de succès auprès du Conseil Municipal. Ce columbarium est au prix de 4 000 € T.T.C.

Fin de séance : 20 heures

Le Maire  
Mme BOYER-CASTELLO Marie-France